

**Séance ordinaire du 8 juillet 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 8 juillet 2019 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :      Monsieur      Gilles Bastien      Maire  
                         Monsieur      Michel Lamoureux      Conseiller  
                         Monsieur      Pascal Saumure      Conseiller  
                         Monsieur      Yvon Pelletier      Conseiller  
                         Madame      Monique Pelletier      Conseillère  
                         Madame      Ariane Matteau      Conseillère  
                         Monsieur      Jean Daoust      Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

**0-1 Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance est ouverte à 19 h 00.

**0-2 Adoption de l'ordre du jour**

M.B. 2019-07-08-175

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

    A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019

    B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2019

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de juin 2019

0-5 Période de questions

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2019
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 juin 2019
- 100-7 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
  - A- Liste des immeubles devant être vendus
  - B- Mandat à un représentant
- 100-8 Abolition de poste
- 100-9 Période de questions

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Plan de sécurité civile – Comité de travail
- 200-3 Panneaux mobiles afficheurs de vitesse
- 200-4 Rémunération des pompiers volontaires
- 200-5 Période de questions

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 300-2
- 300-3 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale PPA-CE – Demande de contribution financière 2019
- 300-4 Chemin Gagnon et chemin Paul
- 300-5 Période de questions

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
- 400-5-Adoption du règlement 2019-320 – Règlement concernant l'herbicyclage sur le territoire de la municipalité de Bouchette
- 400-6 Technicien en hygiène du milieu – Confirmation d'embauche
- 400-7 Période de questions

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de juin 2019
- 600-3 Aménagements paysagers – Confirmation d'embauche
- 600-4 Période de questions

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

700-1 Petite école de rang – Préposés à l'accueil – Confirmation d'embauche

700-2 Projet jeux d'eau – Signature convention d'aide financière

700-3 Fête nationale du Québec 2019 – Retour sur l'activité

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

**Adoptée à l'unanimité**

**0-3 Adoption des procès-verbaux**

**A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019**

M.B. 2019-07-08-176

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

**B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2019**

M.B. 2019-07-08-177

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2019, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

**0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de mai 2019**

Le maire Gilles Bastien a déposé, son rapport d'activités pour le mois de juin 2019.

## 0-5 Période de questions

Aucune question n'est posée.

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

### 100-1 Suivi des procès-verbaux

Le suivi des procès-verbaux en date du 30 juin 2019 est déposé pour information aux membres du conseil.

### 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2019-07-08-178

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 30 juin 2019, pour un montant total de 6 906.39\$.

**Adoptée à l'unanimité**

### 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie

### 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

M.B. 2019-07-08-179

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des virements de crédits au 30 juin 2019, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

### 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2019

M.B. 2019-07-08-180

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2019 pour un montant total de 123 673.80 \$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

### 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 juin 2019

M.B. 2019-07-08-181

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 juin 2019 pour un montant de 51 397.54 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

**Adoptée à l'unanimité**

## 100-7 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

### A- Liste des immeubles pour défaut de paiement de taxes

M.B. 2019-07-08-182

**Considérant** que la secrétaire-trésorière soumet aux membres du conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 3 octobre 2019, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

**En conséquence**, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu que :

Ledit état soit et est approuvé par les membres du conseil et que la secrétaire-trésorière, directrice générale, prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées et qui sont inclus dans ladite liste déposée par la secrétaire-trésorière et directrice générale.

**Adoptée à l'unanimité**

### B- Mandat à un représentant

M.B. 2019-07-08-183

**Attendu** que la municipalité de Bouchette peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

**Attendu** que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro M.B. 2019-07-08-182 adoptée séance tenante;

**Attendu** que les membres du conseil croient opportun d'autoriser la secrétaire-trésorière, directrice générale ou son adjointe à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

**En conséquence**, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que :

Conformément aux dispositions du Code municipal, les membres du conseil autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale ou son adjointe à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 3 octobre 2019 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

**Adoptée à l'unanimité**

## 100-8 Abolition de poste

M.B. 2019-07-08-184

Sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'autoriser la directrice générale à signer la transaction prévoyant le versement d'une allocation de retraite à l'employé 70-115 suite à l'abolition de son poste.

**Adoptée à l'unanimité**

## 100-9 Période de questions

Aucune question n'est posée.

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

## 200-1 Rapport d'activités du service incendie

### **Note au procès-verbal**

Le directeur du service incendie Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de juin 2019.

## 200-2 Plan de sécurité civile – Comité de travail

M.B. 2019-07-08-185

**Considérant** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* qui a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qui entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**Considérant** que la municipalité s'est prévalué du Volet 1 du programme d'aide financière offerte par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter la nouvelle réglementation;

**Considérant** que la municipalité doit mettre à jour son plan de sécurité civile;

**En conséquence**, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de procéder à la création d'un comité de travail relativement à l'élaboration du plan de sécurité civile. Les membres de ce comité sont : Gilles Bastien, Michel Lamoureux, Pascal Saumure, Monique Pelletier, Jean Daoust et un membre du personnel administratif. Il est convenu que le président de ce comité sera le conseiller Pascal Saumure.

**Adoptée à l'unanimité**

## 200-3 Panneaux mobiles afficheurs de vitesse

M.B. 2019-07-08-186

**Considérant** la résolution M.B. 2019-05-06-131 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 mai 2019;

**Considérant** que cette résolution mandatait la directrice générale pour obtenir des prix afin de procéder à l'acquisition de panneaux mobiles afficheurs de vitesse;

**Considérant** que les membres du conseil désirent procéder à l'acquisition de deux panneaux mobiles afficheurs de vitesse;

**Considérant** les recherches de prix effectuées par le personnel administratif;

**Considérant** qu'une somme de 5 000\$ est inscrite au budget 2019 pour ces acquisitions;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de procéder à l'acquisition de deux panneaux mobiles afficheurs de vitesse en provenance de l'entreprise « Signel Service inc. » au montant total de 6 216\$ plus taxes et frais de transport. Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations – Sécurité publique » et les crédits supplémentaires nécessaires proviendront du poste de revenus « Taxes foncières ».

**Adoptée à l'unanimité**

#### 200-4 Rémunération des pompiers volontaires

M.B. 2019-07-08-187

**Considérant** la rémunération applicable aux pompiers volontaires présentement en vigueur à la municipalité de Bouchette;

**Considérant** que présentement le taux horaire lors des interventions du service de sécurité incendie est de 15\$;

**Considérant** que lors des interventions auxquelles les pompiers volontaires sont appelés à répondre, la première heure est rémunérée au taux de 30\$;

**Considérant** le besoin d'uniformiser la politique de rémunération des pompiers volontaires et ce, avec les municipalités limitrophes avec lesquelles la municipalité de Bouchette a conclu des ententes de service en sécurité incendie;

**En conséquence**, il est proposé par Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter la politique de rémunération des pompiers volontaires comme suit :

<b>Raison</b>	<b>Description</b>	<b>Taux horaire</b>	<b>Informations</b>
Appel de la Centrale 911	Intervention	45\$	Taux de la première heure
Appel de la Centrale 911	Intervention	15\$	Taux pour chaque heure additionnelle après la première heure.
Visites de prévention résidentielles		15\$	Taux horaire pour chaque heure travaillée.
Pratique		15\$	Taux horaire pour chaque heure de pratique.
Entretien général		15\$	Taux horaire pour chaque heure travaillée.
Autres services demandés		15\$	Taux horaire pour chaque heure travaillée.
Formation		15\$	Taux horaire pour chaque heure de formation après réception d'une attestation de réussite.
Formation – Frais de repas			Frais remboursés sur réception d'une facture pour un montant maximal de 15\$.

**Adoptée à l'unanimité**

**200-5 Période de questions**

Quelques questions sont posées concernant le sujet suivant :

- Sécurité sur le chemin de la Ferme-des-Six

**Chemin de la Ferme-des-Six**

M.B. 2019-07-08-188

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de procéder à l'installation de dos d'âne au début du chemin de la Ferme-des-Six en plus d'un panneau mobile afficheur de vitesse. Il est aussi résolu d'installer une plus grosse pancarte « Attention à nos enfants ».

**Adoptée à l'unanimité**

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

**300-1 Rapport de l'inspecteur municipal**

**Note au procès-verbal**

Le rapport des travaux exécutés par le service des travaux publics est déposé par l'inspecteur municipal.



## **Barrage de castors**

### **Note au procès-verbal**

Un membre du conseil mentionne de demander aux employés de continuer leur tournée hebdomadaire des barrages de castors. Il est aussi demandé d'aller voir le barrage situé entre le lac Cameron et le chemin Paul (« crique à Laurin »).

300-2

### **300-3 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale PPA-CE – Demande de contribution financière**

M.B. 2019-07-08-189

**Considérant** la résolution M.B. 2019-04-01-096 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019;

**Considérant** que cette résolution mandate le maire pour rencontrer Monsieur Robert Bussière, député, dans ce dossier;

**Considérant** la réception d'une confirmation à l'effet que ce programme est renouvelé pour l'année 2019;

**Considérant** que des travaux de réfection et d'amélioration sont nécessaires sur certains chemins de la municipalité;

**Considérant** que pour l'année 2019, les membres du conseil municipal jugent nécessaire de procéder à des travaux de réfection du chemin de la Rivière-Gatineau Sud et du chemin de la Ferme-des-Six;

**En conséquence**, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de présenter une demande de subvention d'un montant de 80 000\$ à Monsieur Robert Bussière, député du comté de Gatineau, pour des travaux de réfection du chemin de la Rivière-Gatineau Sud et du chemin de la Ferme-des-Six, et ce, dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).

**Adoptée à l'unanimité**

### **300-4 Chemin Gagnon et chemin Paul**

#### **Note au procès-verbal**

Ces deux chemins sont dangereux à cause de la présence de poussière.

La directrice générale mentionne que comme le calcium a été livré aujourd'hui même, l'épandage de calcium se poursuivra sur les chemins municipaux dans les meilleurs délais.

### **300-5 Période de questions**

Quelques questions sont posées concernant le sujet suivant :

- Bornes indicateurs – Zone piétonnière – Rue du Pont

### **Note au procès-verbal**

Une sensibilisation sera faite afin de demander à la population quant à ce bien municipal qui semble être malmené par certains malfaiteurs. Il est suggéré qu'un infolettre soit envoyé à tous les abonnés sur ce dossier.

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

400-1 **Usine d'épuration et réseau d'égout**

400-2 **Station de pompage et réseau d'aqueduc**

400-3 **Écocentre et site des lagunes**

400-4 **Matières résiduelles et matières recyclables**

400-5 **Adoption du règlement 2019-320 – Règlement concernant l'herbicyclage sur le territoire de la municipalité de Bouchette**

M.B. 2019-07-08-190

#### **RÈGLEMENT N° 2019-320 CONCERNANT L'HERBICYCLAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE**

**Considérant** que la *Loi sur les compétences municipales* confère aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière d'environnement;

**Considérant** que la Municipalité de Bouchette considère que les rognures de gazon coupé ne devraient être ni collectées, ni traitées, ni enfouies par les services municipaux;

**Considérant** que la Municipalité de Bouchette souhaite adopter des mesures pour une saine gestion des matières résiduelles;

**Considérant** que la Municipalité de Bouchette souhaite rendre obligatoire l'herbicyclage et mener une campagne de sensibilisation à ce sujet;

**Considérant** que l'action 6 du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau stipule que l'herbicyclage doit être encadré par règlement;

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné par le conseiller au siège 6, Jean Daoust, lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 3 juin 2019;

**Considérant** qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 3 juin 2019;

**En conséquence**, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux et résolu unanimement que le *Règlement 2019-320* soit adopté et que le conseil ordonne et statue par ce règlement ce qui suit :

#### **Article 1 – Préambule**

---

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2 – Titre et numéro du règlement**

---

Le présent règlement porte le titre « Règlement 2019-320 concernant l'herbicyclage sur le territoire de la Municipalité de Bouchette ».

### **Article 3 – Définitions**

---

À moins d'indication contraire, expresse ou résultant du contexte de la disposition, les expressions, termes et mots suivants ont dans le présent règlement, le sens et l'application que leur attribue le présent article :

**Herbicyclage :**

Recyclage du gazon par une pratique qui consiste à laisser sur la pelouse, les rognures de gazon lors de la tonte.

**Municipalité :**

Désigne la Municipalité de Bouchette.

**Rognures de gazon :**

Résidus d'herbe coupée produits lors de la tonte du gazon.

**Résidus de ratissage :**

Résidus ramassés lors du nettoyage printanier d'une pelouse, tels l'herbe séchée et des débris de feuilles mortes.

### **Article 4 – Champ d'application**

---

Le présent règlement s'applique sur tout le territoire de la Municipalité de Bouchette.

### **Article 5 – Objet**

---

L'objet du présent règlement est de prendre des actions préventives en encadrant davantage la gestion des rognures de gazon.

### **Article 6 – Dépôt des rognures de gazon – interdiction**

---

Il est interdit de déposer les rognures de gazon dans un réceptacle destiné à la collecte des matières résiduelles (ordures ménagères), dans un réceptacle destiné à la collecte des matières recyclables ou dans un réceptacle destiné à la collecte des matières organiques.

### **Article 7 – Obligation lors de la tonte**

---

Toute personne ou entreprise effectuant la tonte de gazon doit laisser les rognures de gazon se décomposer directement sur le terrain où a eu lieu la tonte, les utiliser comme paillis ou en faire le compostage en des lieux autorisés.

### **Article 8 – Dépôt des résidus de ratissage – interdiction**

---

Il est interdit de déposer des résidus de ratissage dans un réceptacle destiné à la collecte des matières résiduelles (ordures ménagères) ou dans un réceptacle destiné à la collecte des matières organiques, sauf du 15 mars au 31 mai de chaque année.

### **Article 9 – Dépôt des résidus de ratissage – réceptacle des matières recyclables – interdiction**

---

Il est interdit de déposer des résidus de ratissage dans un réceptacle destiné à la collecte des matières recyclables.

### **Article 10 – Écocentre**

---

Il est permis d'apporter gratuitement des résidus de ratissage ou de rognures de gazon à l'Écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau situé à Maniwaki pendant les heures d'ouverture du site.

## **Article 11 – Pouvoirs d’inspection**

---

Le responsable de l’application du présent règlement est autorisé à visiter et à examiner, entre 7 heures et 20 heures, toute propriété mobilière et immobilière, ainsi que l’extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque pour constater si le présent règlement y est respecté, et tout propriétaire, locataire ou occupant de ces propriétés, maisons, bâtiments et édifices doit laisser cette personne y accéder et doit répondre à toute question relative au présent règlement.

Le responsable de l’application du présent règlement peut ordonner à quiconque qui contrevient aux dispositions du présent règlement de cesser immédiatement d’y contrevenir.

## **Article 12 – Amendes**

---

Quiconque contrevient à l’une ou l’autre des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d’une amende d’au moins 300 \$ et d’au plus 600 \$ lorsqu’il s’agit d’une personne physique et d’une amende d’au moins 600 \$ et d’au plus 1 200 \$ lorsqu’il s’agit d’une personne morale;

2° pour chaque récidive, d’une amende d’au moins 600 \$ et d’au plus 1 200 \$ lorsqu’il s’agit d’une personne physique et d’une amende d’au moins 1 200 \$ et d’au plus 2 400 \$ lorsqu’il s’agit d’une personne morale.

## **Article 13 – Émission des constats d’infraction**

---

Les personnes travaillant pour le Service d’urbanisme de la Municipalité de Bouchette ainsi que toute personne désignée par résolution du conseil municipal sont chargées de l’application du présent règlement et à ce titre sont autorisées à délivrer, au nom de la Municipalité, des constats d’infraction pour toute infraction à l’une des dispositions du présent règlement.

## **Article 14 – Entrée en vigueur**

---

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

---

Gilles Bastien  
Maire

---

Claudia Lacroix  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**Adoptée à l’unanimité**

### **400-6 Technicien en hygiène du milieu**

M.B. 2019-07-08-191

**Considérant** la résolution M.B. 2019-04-01-093 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019, résolution qui mandatait la directrice générale à procéder à l’embauche d’un étudiant pour le poste de technicien en hygiène du milieu;

**Considérant** le suivi effectué par la directrice générale suite à la réception des curriculum vitae pour ce poste;

**En conséquence**, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'entériner la décision prise par la directrice générale et de procéder à l'embauche de Zakari Mantha, en tant que technicien en hygiène du milieu, au taux horaire convenu et ce, pour la période estivale 2019.

**Adoptée à l'unanimité**

**400-7 Période de questions**

Aucune question n'est posée.

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

**600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

**600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de juin 2019**

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de juin 2019 sont déposées.

**600-3 Aménagements paysagers – Confirmation d'embauche**

M.B. 2019-07-08-192

**Considérant** la résolution M.B. 2019-05-06-135 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 mai 2019;

**Considérant** que cette résolution mandatait la directrice générale pour procéder à la publication d'un avis public pour une deuxième personne en aménagements floraux;

**Considérant** l'offre reçue de madame Chantal Danis à l'effet qu'elle était intéressée à offrir ses services pour entretenir les aménagements floraux de la municipalité;

**En conséquence**, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de retenir les services de Madame Chantal Danis comme deuxième personne responsable des travaux reliés aux aménagements floraux de la municipalité, entre autres, la préparation des aménagements au printemps, la plantation des plantes annuelles et vivaces, le désherbage de même que les travaux nécessaires suite au gel à l'automne. Le taux horaire et les conditions sont identiques à ceux de madame Hanny Panek.

**Adoptée à l'unanimité**

**600-4 Période de questions**

Aucune question n'est posée.

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

**700-1 Petite école de rang – Préposés à l'accueil – Confirmation d'embauche**

**Note au procès-verbal**

Le maire Gilles Bastien, se retire de son siège à la table du conseil pour le traitement de ce point.

M.B. 2019-07-08-193

**Considérant** la résolution M.B. 2019-01-09-011 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2019 et mandatant la directrice générale pour compléter une demande de financement dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada 2018 » pour la période estivale 2019;

**Considérant** la réponse positive reçue pour une subvention relative à un étudiant et ce, pour un poste de préposé à l'accueil pour la petite école de rang;

**Considérant** qu'il a été convenu que la petite école de rang est ouverte au public et ce, du mercredi au dimanche de 10h à 17h jusqu'à la Fête du travail;

**Considérant** qu'un appel de candidatures a été publié et affiché par la directrice générale et ce, en avril 2019, afin de combler ce poste pour la petite école de rang;

**Considérant** les curriculum vitae reçus pour ce poste;

**Considérant** les consultations effectuées auprès des membres du comité de la petite école de rang concernant les candidats possibles pour ce poste;

**En conséquence**, sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de procéder à l'embauche des personnes suivantes comme préposé à l'accueil et à l'information à la Petite école de rang pour la période estivale, selon les heures d'ouverture et ce, au taux horaire convenu; il est donc résolu de confirmer l'embauche de Ghislaine Bastien, Pierre-Luc Bastien et Martine Taillon (au besoin) comme préposés à l'accueil et à l'information à la Petite école de rang. La période d'emploi est débutée depuis le samedi 22 juin 2019.

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal**

Le maire Gilles Bastien, reprend son siège à la table du conseil.

**700-2 Projet jeux d'eau – Signature convention d'aide financière**

M.B. 2019-07-08-194

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'autoriser la directrice générale, Claudia Lacroix, à signer la convention d'aide financière d'une somme de 50 000\$ relative au projet des jeux d'eau.

**Adoptée à l'unanimité**

## 700-3 Fête nationale du Québec 2019 – Retour sur l'activité

### Note au procès-verbal

Le conseiller responsable de cette activité, Jean Daoust, mentionne les commentaires suivants :

- L'activité s'est bien déroulée.
- Activité pour les enfants, casse-croûte, bar et musique.
- Présence du député provincial.
- Feux d'artifice impressionnant.
- Feu de joie.
- Somme toute, une très belle activité familiale.

Des félicitations sont mentionnées aux organisateurs de cette activité ainsi que tous les bénévoles, employés municipaux et membres du conseil qui se sont impliqués.

### Fête nationale du Québec 2019 – Profits du bar

M.B. 2019-07-08-195

**Considérant** que le bénévolat est nécessaire;

**Considérant** que les gens qui s'impliquent y voient des avantages;

**Considérant** que les opérations du bar ont été réalisées par des parents d'enfants de Bouchette;

**En conséquence**, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par tous les autres membres du conseil, il est résolu de remettre les bénéfices nets du bar à l'organisme « Organisation parents participants » (OPP) de l'école de Bouchette. Cette remise est au montant de 1 120\$.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

Une question est posée concernant le sujet suivant :  
- Chemin de la Carpe – Amélioration et nivelage

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

M.B. 2019-07-08-196

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de lever la présente séance à 19 h 40.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Gilles Bastien  
Maire

---

Claudia Lacroix, B.A.A.  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière